



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département du territoire et de l'environnement fait stopper un chantier à Villars-sur-Ollon

A la demande de la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), les autorités communales d'Ollon ont suspendu ce matin le chantier d'un chalet. Des irrégularités et diverses infractions à la législation constatées sur place justifient cette mesure. Le déplacement d'une grue, située en zone forestière, a été ordonné. Des investigations plus détaillées doivent être menées.

La cheffe du Département du territoire et de l'environnement Jacqueline de Quattro a rencontré lundi le syndic et le responsable technique adjoint de la commune d'Ollon pour évoquer le cas d'un chantier sur lequel plusieurs infractions aux législations forestières, eaux et dangers naturels ont été constatées. A la demande du département, la suspension du chantier a été ordonnée ce matin par la commune. Le déplacement d'une grue hors de la zone forestière a été ordonné.

Les autorités cantonales et communales se sont coordonnées pour la suite des démarches à entreprendre. Des investigations plus détaillées sont en cours. Pour ce faire, les autorités ont demandé l'élaboration de différents documents techniques complémentaires (relevé des travaux réalisés par le géomètre, plan des travaux réalisés effectués par l'architecte) et la remise de rapports en souffrance, notamment en ce qui concerne les dangers naturels.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mai 2014

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14